

PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE DES SITES AQUACOLES MARINS (PCSAM)

Foire aux questions

Ce document répond à certaines questions fréquemment posées concernant le PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE DES SITES AQUACOLES MARINS (PCSAM) du Nouveau-Brunswick.

Doit-on débiter par une procédure de connexion afin de voir les cartes ?

Non. Aucune combinaison nom d'utilisateur/mot de passe n'est nécessaire pour visualiser les cartes.

Quelles sont les informations spécifiques du site que je peux voir ?

Les informations affichées pour chaque site aquacole comprennent :

- le numéro des sites d'aquaculture (le numéro de fichier par lequel le site est connu);
- le statut du site (site à l'étude, approuvé ou vacant);
- le type d'aquaculture menée sur le site (mollusque ou poisson);
- le plan d'eau et le comté où se trouve le site; et,
- la superficie du site.

Que signifie « statut du site » et que représentent les couleurs attribuées aux sites ?

Un site peut être représenté par l'une des trois couleurs qui dénote son statut :

- Si un site apparaît en vert, il est « approuvé ». Cela signifie que le site a subi un examen complet de la demande selon les exigences de la *Loi sur l'aquaculture* (ou, avant 1989, un examen en vertu de la fédérale « *Loi sur les pêches* ») et a été approuvé.
- Si un site apparaît en jaune, il est « à l'étude ». Cela signifie que la demande a été reçue pour le site et qu'elle est en cours d'examen conformément aux exigences de la *Loi sur l'aquaculture*.
- Si un site apparaît en blanc, il est « vacant ». Cela signifie que la terre n'est plus louée à bail par un aquaculteur. Un nouveau bail peut être délivré à un tiers après un examen de sa demande.
- Si un site apparaît en violet, veuillez communiquer avec le représentant régional de l'aquaculture pour les informations relatives à ce site.



Toute autre couleur doit être signalée au ministère à l'adresse électronique suivante : DAAF-MAAP@gnb.ca

Qu'est-ce que l'aquaculture des mollusques et l'aquaculture des poissons ?

L'aquaculture des mollusques est l'élevage des mollusques (par exemple, huîtres, moules ...).

L'aquaculture des poissons vise l'élevage des poissons tels que le saumon, flétan...

Que ce que site « consolidé » veut dire ?

Un site consolidé concerne uniquement les sites pour l'élevage des mollusques. Si l'information indique « site consolidé : oui » ceci signifie que le site est composé d'une, de deux ou plusieurs parcelles non-adjacentes qui sont administrées sous le même numéro de bail. Lorsque vous choisissez un site consolidé, la superficie du site démontré correspond au total de toutes les superficies des parcelles qui composent le site consolidé.

Comment a-t-on cartographiés les sites ?

Les sites ont été cartographiés à partir de plans d'arpentage, de mesures sur le terrain et de renseignements tirés d'anciennes cartes de location à bail de Pêches et Océans Canada (MPO). En 1989, la province du Nouveau-Brunswick a commencé la location à bail de sites aquacoles aux aquaculteurs qui voulaient pratiquer cette activité sur une terre de la Couronne. Auparavant, les sites aquacoles étaient administrés par le MPO. Dans certains cas, des corrections ont été apportées à d'anciennes cartes du MPO pour mieux situer l'emplacement réel des sites, et le travail se poursuit sur ces cartes au cas par cas.

Veillez prendre note que malgré les grands efforts déployés pour garantir l'exactitude de l'information, les cartes du PCSAM ne doivent pas être utilisées comme aides à la navigation.

À qui dois-je m'adresser pour faire un commentaire au sujet d'une carte?

Veillez communiquer avec le Ministère à l'adresse électronique suivante :

DAAF-MAAP@gnb.ca

Comment puis-je en apprendre davantage sur le processus de demande?

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le processus de demande en consultant la Direction de Délivrance de baux et de permis :

Tél. : (506) 453-2666

Adresse électronique : DAAF-MAAP@gnb.ca